

Monsieur Philippe Geiger
Direction de l'énergie et du climat
Sous-directeur de la sécurité
d'approvisionnement et des nouveaux produits
énergétiques
Arche de la Défense – Paroi Nord
92055 La Défense cedex

Paris, le 22 septembre 2011

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Affaire suivie par Monsieur Jean-Claude Dalin
Réf. : 2A/2011/08/10390

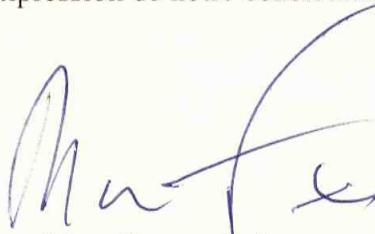
Monsieur,

Je m'adresse à vous en ma qualité de conseil de la société Schuepbach Energy LLC.

Par demande adressée au ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des mines, en date du 15 janvier 2009, la société Schuepbach Energy LLC a sollicité un permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur une partie des départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Initialement référencée sous le nom de « *Permis de Lyon-Annecy* », cette demande a été divisée en deux, à savoir « *Permis de Lyon* » et « *Permis de Savoie du Nord* ».

En réponse à votre lettre du 5 août dernier, nous vous faisons savoir que la société Schuepbach Energy LLC a l'intention d'utiliser des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche dans le cadre de l'exploration, puis de l'exploitation, de la zone concernée par les demandes de permis susvisées.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée,



Marc Fornacciari
Avocat associé

